



CITE SCOLAIRE D'EMBRUN
Lycée Honoré ROMANE

Cité scolaire d'Embrun, route de Caléryère 05200 Embrun.

Tél : 04 92 43 11 00, internet : lycee-romane.fr

Nom de l'élève :

Classe :

CONTRAT DE VIE INTERNAT Année scolaire 2024/2025

Du fait de l'éloignement de votre domicile, vous êtes accueilli à l'internat de la cité scolaire. L'internat est un lieu d'apprentissage de la vie en collectivité. Cette structure permet de s'épanouir, et de réussir sa scolarité.

Choisir d'être hébergé suppose l'adhésion de chacun à des valeurs et à des règles fixées dans ce contrat.

Compte tenu des impératifs de travail des différents personnels de service et de surveillance, et des nécessaires contraintes de la vie en collectivité, chacun s'engage à respecter le règlement intérieur de l'internat garantissant sa santé, sa sécurité et celles de ses camarades.

L'élève interne et sa famille **ne doivent pas engager la responsabilité** des Conseillers principaux d'éducation et du Chef d'Etablissement en ne respectant pas les règles de présence, d'absence et de retour à l'internat.

Toute demande exceptionnelle d'absence à l'internat devra être motivée par mail auprès des CPE, le jour même avant 10h.

Tout retour impossible (le dimanche soir, le lundi matin), pour raisons sérieuses de santé, familiales... doit être signalé par le responsable légal, et non par l'élève lui-même, en appelant le soir même ou le matin même. Dès son retour l'élève interne justifiera par un écrit de ses parents son retard ou son absence.

ABSENCE REPAS DU SOIR : le repas du soir peut être pris exceptionnellement à l'extérieur à condition, que la vie scolaire en soit avertie par mail, le matin avant 10 heures.

Tel : 04 92 43 74 29 : laisser clairement le nom, la classe, le numéro de chambre ainsi que la raison de votre appel.

Mails : viescolaire.embrun@gmail.com et assistant.educ@gmail.com (merci de l'adresser aux 2 mails).

L'élève interne doit tirer profit des conditions de travail satisfaisantes qu'il trouve au lycée.

Les élèves auront à cœur de respecter et de faciliter le travail des personnels de service et d'entretien de l'internat.

❖ *Le retour à l'internat sera possible à partir de 17 heures jusqu'à 21h30 le dimanche soir ou le lundi matin avant la première heure de cours, pour ceux qui ne dorment pas le week-end (pas de restauration possible le dimanche soir, un micro-onde est à disposition dans le foyer si besoin).*

❖ *Les élèves n'habitant pas les HAUTES-ALPES et ne pouvant rentrer chez eux doivent obligatoirement avoir une famille d'accueil dans le département avant les vacances d'automne.*

❖ *L'inscription à l'internat est donnée prioritairement aux élèves venant de loin et aux plus jeunes.*

Les élèves ne peuvent en aucun cas faire entrer des personnes étrangères à l'établissement dans l'enceinte de celui-ci, ni dans les bâtiments sous peine d'exclusion définitive.



CITE SCOLAIRE D'EMBRUN
Lycée Honoré ROMANE

Cité scolaire d'Embrun, route de Caléryère 05200 Embrun.

Tél : 04 92 43 11 00, internet : lycee-romane.fr

FICHE D'INSCRIPTION A L'INTERNAT

Année scolaire 2024-2025

Nom de l'élève : Prénom de l'élève : Classe : N° de portable élève (obligatoire) : Date et lieu de naissance :	Photo pour les nouveaux élèves
Situation des responsables légaux : <input type="checkbox"/> Mariés <input type="checkbox"/> Séparés <input type="checkbox"/> Situation particulière.....	
Responsable légal 1 : <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Autres : Nom Prénom : N° de téléphone : Email/ courriel : @ Adresse du responsable :	
Responsable légal 2 : <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Autres : Nom Prénom : N° de téléphone : Email/ courriel : @ Adresse du responsable : (Si différente du Legal 1)	
<p>Correspondant : Il est obligatoire pour les élèves hors département.. Il doit pouvoir héberger l'élève en cas de fermeture inopinée de l'internat (maladie ou impératif medical).</p> <p>Famille d'accueil : pour les élèves dont la famille réside à l'étranger ou dans un département éloigné.</p> Nom et prénom du correspondant ou de la famille d'accueil : Adresse : N° de téléphone : Mail @	
<p><u>RAPPEL</u> : Le règlement intérieur autorise les lycéens internes à sortir librement de l'établissement le mercredi après le repas de midi jusqu'à la reprise de l'étude de 18h15 pour les secondes et jusqu'à 19H15 pour les Premières et Terminales.</p>	



Cité scolaire d'Embrun, route de Caléryère 05200 Embrun.

Tél : 04 92 43 11 00, internet : lycee-romane.fr

Organisation des sorties et de la vie à l'internat

Document à nous remettre dans les 15 premiers jours de la rentrée

ORGANISATION DES SORTIES PERMANENTES

A remplir obligatoirement

- 1/ Intègre l'internat le dimanche soir ou Intègre l'internat le lundi matin
 Heure d'arrivée le dimanche soir :h.....
- 2/ Rentre au domicile la nuit du mercredi au jeudi ou Dort à l'internat le mercredi soir
- 3/ Reste à l'internat le week-end.

4/ Je demande une autorisation de sortie permanente de l'internat pour pratiquer l'activité suivante :
 sur les créneaux ci-dessous :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
Horaire de sortie				
Réservation repas ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			

5/ Je suis adhérent(e) à l'association des élèves Maison Des Lycéens, j'ai payé la cotisation et je suis autorisé(e) à participer aux activités proposées au sein de l'établissement et à l'extérieur
 oui non

Atteste que notre enfant et nous-mêmes avons pris connaissance du contrat de vie de l'internat et nous engageons à en respecter les règles.

A
Le

Nom et signature de l'élève
Lu et approuvé,

Signature du responsable
Lu et approuvé